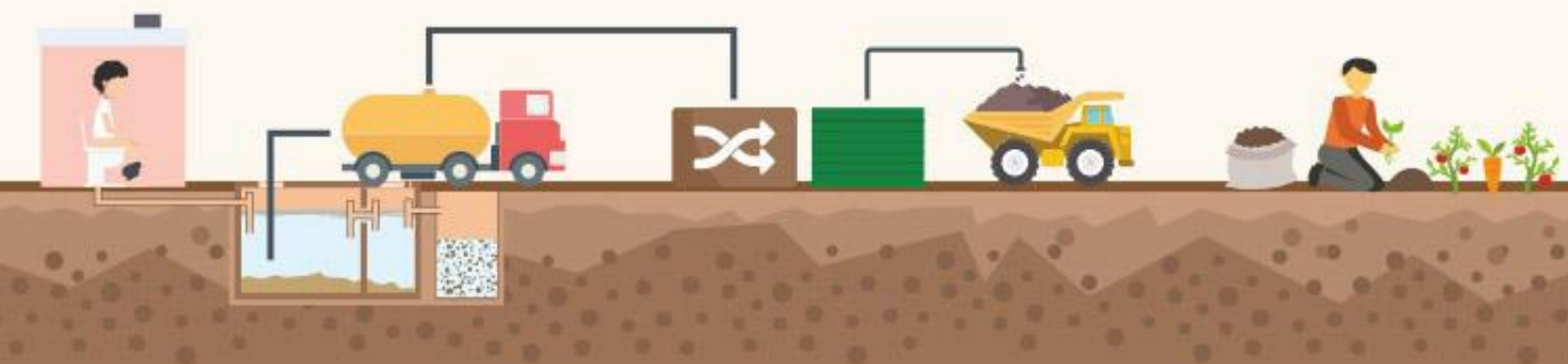


# Evaluation intégrée (SFD + CSDA) Questionnaire

Evaluation basée sur les  
informations disponibles



# Table des matières

Diagramme de flux des matières fécales.....	3
Évaluation des prestations de services d'assainissement de la ville .....	4
Questions relatives à l'assainissement .....	4
Questions d'assainissement autonome.....	10
Annexe : Matrice de flux des matières fécales .....	18

## Diagramme de flux des matières fécales

1. Nom de l'organisation
2. Pays
3. Province et état
4. Nom de la zone urbaine
5. Population
6. Quel pourcentage du contenu de chaque type de confinement sur site est constitué de boues fécales ?  
Fosses septiques : \_\_\_\_\_  
Fosse avec revêtement complet : \_\_\_\_\_  
Fosses dont les parois sont imperméables mais dont le fond est ouvert ; et tous les types de fosse : \_\_\_\_\_
7. Identifiez le pourcentage de population dépendant de chaque type de système auquel les toilettes de votre ville sont reliées ? (informations secondaires/entretiens avec des informateurs clés)\*
8. Identifier le pourcentage total de systèmes d'assainissement sur site qui sont vidés par typologie\*
9. Identifier le pourcentage total de boues de vidange atteignant la station d'épuration?\*
10. Identifier le pourcentage total d'eaux usées dans les égouts à ciel ouvert ou les canaux d'eaux pluviales qui atteignent les stations d'épuration
11. Identifier le pourcentage total de surnageant atteignant les stations d'épuration\*.
12. Quel pourcentage des eaux usées des réseaux d'égouts est acheminé vers une station d'épuration centralisée ?
13. Quel est le pourcentage des eaux usées présentes dans les réseaux d'égouts qui sont acheminées vers une station d'épuration décentralisée ?
14. Identifiez le pourcentage total de boues de vidange livrées aux stations d'épuration, qui sont traitées\*
15. Identifier le pourcentage total des eaux usées livrées aux stations d'épuration qui sont traitées\*.
16. Identifier le pourcentage total de surnageant qui est livré aux stations d'épuration et qui est traité\*
17. Quel pourcentage des eaux usées livrées à la station d'épuration centralisée est traité ?
18. Quel pourcentage des eaux usées acheminées vers la station d'épuration décentralisée est traité ?

---

\* Pour ces questions, la plateforme fournit une matrice pour la saisie des données. La matrice comprend toutes les technologies de toilettes possibles et les technologies/systèmes potentiels auxquels les systèmes de toilettes peuvent être connectés. Veuillez vous référer à l'annexe pour le modèle de matrice.

# Évaluation des prestations de services d'assainissement de la ville

## Questions relatives à l'assainissement

Pilier	Questions relatives à l'assainissement		Evidences / notation (pour chaque étape de la chaîne)
<p><b>Facilitation :</b>  <b>Politiques actuelles, questions de planification et dispositions budgétaires</b></p>	<p><b>Politique et législation</b></p>	<p><b>S.1.1 Politique :</b> La fourniture de services d'assainissement (y compris les raccordements des ménages) est-elle soutenue de manière adéquate par une politique nationale ou locale appropriée, largement connue, reconnue et disponible ?</p>	<p>1 : La politique est appropriée, largement connue, reconnue et disponible</p> <p>0,5 : La politique est appropriée, mais pas largement connue, reconnue ou disponible ; ou n'existe qu'en tant que ligne directrice ou stratégie sans force juridique</p> <p>0 : La politique n'est pas disponible, ou est inappropriée au contexte</p>
		<p><b>S.1.2 Rôles institutionnels :</b> La responsabilité de la prestation de services d'assainissement est-elle clairement attribuée à une entité dont les rôles, les responsabilités et les mandats sont bien définis ?</p>	<p>1 : Responsabilité clairement attribuée à une entité ayant des rôles, des responsabilités et des mandats bien définis</p> <p>0,5 : Responsabilité peu claire ou ambiguë, ou rôles, responsabilités et mandats mal définis</p> <p>0 : Il n'existe aucune entité ayant des rôles, des responsabilités et des mandats bien définis en matière d'assainissement</p>
		<p><b>S.1.3 Législation / Réglementation :</b> Existe-t-il une législation nationale et/ou locale et des mécanismes de réglementation pour les services d'assainissement, étayés par les codes, spécifications, calendriers, etc. complémentaires nécessaires ?</p>	<p>1 : La législation et les mécanismes réglementaires sont complets, en place et largement diffusés</p> <p>0,5 : La législation et les mécanismes de régulation sont complets et en place, mais ne sont pas largement diffusés</p> <p>0 : La législation et les mécanismes de régulation sont inadéquats ou inexistant</p>

	<b>Planification et budgétisation</b>	<b>S.1.4 Cibles</b> : Les niveaux de service et les objectifs en matière d'accessibilité et de raccordement au réseau d'égouts sont-ils précisés dans les plans approuvés actuels ?	1 : Les niveaux de service et les objectifs sont clairement spécifiés et officiellement adoptés
			0,5 : Les niveaux de service sont spécifiés, mais les objectifs ne sont pas énoncés ou ne sont pas officiellement adoptés
			0 : Aucune référence aux niveaux de service ou aux objectifs
		<b>S.1.5 Lignes budgétaires</b> : Existe-t-il des lignes budgétaires annuelles et à moyen terme pour l'assainissement, comprenant à la fois les logiciels et l'extension, l'exploitation et la maintenance du matériel informatique ?	1 : Il existe des lignes budgétaires annuelles et à moyen terme pour l'assainissement
	0 : Il n'existe aucune ligne budgétaire pour l'assainissement		
	<b>Inclusion</b>	<b>1.6 Planification et budgétisation</b> : La politique, la planification et le processus budgétaire pour la fourniture de services d'assainissement sont-ils inclusifs, selon la définition convenue avec les parties prenantes ?	1 : L'inclusion est explicitement prise en compte dans la politique, et requise dans le processus de planification et de budgétisation
0,5 : L'inclusion est mentionnée dans la politique, mais n'est pas explicitement ou faiblement requise dans le processus de planification et de budgétisation			
0 : Il n'y a pas de critères d'inclusion dans le processus d'élaboration des politiques, de planification et de budgétisation			
<b>Fourniture du service : Capacité et mécanismes de financement pour développer des services améliorés</b>	<b>Financement</b>	<b>S.2.1 Plan d'investissement</b> : Existe-t-il un plan d'investissement pour le matériel et les logiciels d'assainissement, qui comprend tous les éléments nécessaires pour atteindre les	1 : Il existe un plan d'investissement, qui comprend tous les éléments nécessaires pour atteindre les objectifs à moyen terme
			0:5 Il existe un plan d'investissement, qui comprend une partie (~50%) des éléments nécessaires pour atteindre les objectifs à moyen terme

		objectifs de niveau de service (S.1.4) à moyen terme ?	0 : Il n'y a pas de plan d'investissement, ou un plan qui est totalement inadéquat pour atteindre les objectifs à moyen terme	
		<b>S.2.2 Financement adéquat</b> : Les allocations annuelles de financement pour l'assainissement sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs de niveau de service (S.1.4) et sont-elles utilisées comme prévu ?	1 : Les fonds alloués sont suffisants et utilisés comme prévu	
			0,5 : Les fonds alloués ne sont que partiellement suffisants ou partiellement utilisés comme prévu	
			0 : Les allocations de fonds sont totalement inadéquates ou ne sont pas utilisées comme prévu	
		<b>S.2.3 Coordination</b> Existe-t-il des mécanismes efficaces de coordination des investissements en matière d'assainissement entre les donateurs, entre les donateurs et le gouvernement, et au sein du gouvernement ?	1 : Des mécanismes existent et sont efficaces pour coordonner les investissements	
			0,5 : Il existe quelques mécanismes partiellement fonctionnels	
			0 : Les mécanismes n'existent pas, ou n'existent que sur le papier et sont totalement inefficaces	
	<b>Capacité et portée</b>	<b>S.2.4 Capacité institutionnelle</b> : La responsabilité de la fourniture de services d'assainissement est-elle confiée à une entité suffisamment structurée et dotée en personnel ?	1 : L'entité mandatée est bien structurée et dispose d'un personnel adéquat	
				0,5 : L'entité mandatée n'est pas bien structurée ou ne dispose pas d'un personnel suffisant
				0 : Il n'y a pas d'entité mandatée, ou elle est très faible
			<b>S.2.5 Autonomie</b> : L'entité responsable de l'assainissement dispose-t-elle d'une autonomie suffisante pour répondre aux priorités identifiées ?	1 : L'entité dispose d'une autonomie suffisante pour fonctionner en fonction des priorités
				0,5 Autonomie partielle par rapport aux autorités municipales ou à l'organisme national
				0 : Fait partie intégrante de l'autorité de la ville ou d'un ministère national
		<b>S.2.6 Sensibilisation</b> : Existe-t-il des programmes actifs de promotion de	1 : Il existe des programmes systématiques de promotion des raccordements aux égouts, du changement de	

		raccordements aux égouts, de changement de comportement et d'engagement communautaire ?	comportement et de l'engagement communautaire 0,5 : Certaines activités de sensibilisation sont menées sur une base ad hoc 0 : Aucune activité de sensibilisation n'est mise en œuvre
	<b>Inclusion</b>	<b>2.7 La technologie :</b> Existe-t-il des technologies abordables, appropriées, sûres et adaptables pour répondre aux besoins des personnes pauvres et vulnérables, selon la définition convenue ?	1 : Il existe des options appropriées pour répondre aux besoins des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables
0,5 : Il existe des options qui répondent aux besoins de certaines personnes pauvres et vulnérables, mais elles ne sont pas suffisantes ou complètes			
0 : Les options disponibles pour répondre aux besoins d'assainissement des personnes pauvres et vulnérables sont nettement insuffisantes			
<b>2.8 Financement :</b> Existe-t-il des mécanismes de financement spécifiques pour soutenir des services d'assainissement appropriés, sûrs et adaptables à tous les utilisateurs, y compris les personnes pauvres et vulnérables, selon la définition convenue.		1 : Il existe des fonds, des plans et des mécanismes pour répondre aux besoins de la plupart des gens, y compris les pauvres et les personnes vulnérables	
			0,5 : Il existe des fonds, des plans et des mécanismes pour répondre aux besoins de certaines personnes pauvres et vulnérables
			0 : Il y a peu ou presque pas de fonds, de plans et de mécanismes pour soutenir les personnes pauvres et vulnérables
<b>Fonctionnement et durabilité</b>	<b>Réglementation et recouvrement des coûts</b>	<b>S.3.1 Recouvrement des coûts :</b> Les coûts d'exploitation et d'entretien des réseaux d'assainissement sont-ils connus et entièrement couverts par le recouvrement des coûts au moyen de redevances d'utilisation	1 : Les coûts de fonctionnement et d'entretien sont connus et les recettes sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du système
			0,5 : les coûts d'exploitation et d'entretien sont connus et les recettes couvrent une partie de l'exploitation et de l'entretien, à un niveau inférieur à l'optimum

		et/ou de taxes ou de transferts locaux ?	0 : coûts de fonctionnement et d'entretien inconnus et/ou recettes totalement insuffisantes	
		<b>S.3.2 Surveillance :</b> Existe-t-il des institutions dotées d'un personnel suffisant pour contrôler les performances et les normes sanitaires et environnementales des services d'assainissement ?	1 : Il existe des institutions dotées d'un personnel suffisant qui contrôlent les performances et les normes sanitaires et environnementales	
			0,5 : Il existe des institutions qui contrôlent partiellement les normes de performance, de santé et d'environnement	
			0 : Il n'y a pas d'institution qui contrôle les normes de performance, de santé et d'environnement	
		<b>S.3.3 Exécution :</b> Les manquements aux normes de performance des réseaux d'assainissement sont-ils systématiquement contrôlés et des sanctions sont-elles appliquées le cas échéant ?	1 : Des normes de performance existent, sont contrôlées et des sanctions sont appliquées	
			0,5 : Des normes de performance existent et sont contrôlées, mais aucune sanction n'est appliquée	
			0 : Les normes de performance (si elles existent) ne sont pas contrôlées	
	<b>Institutions et prestataires de services</b>	<b>S.3.4 Dotation en personnel :</b> L'entité responsable de l'assainissement dispose-t-elle d'un personnel qualifié suffisant pour entreprendre une planification permettant de s'adapter pour la réhabilitation et de l'extension du réseau d'assainissement ?	1 : L'entité dispose d'un personnel qualifié suffisant pour une planification adaptée à la réhabilitation et de l'extension des égouts	
				0,5 : l'entité ne dispose pas d'un personnel suffisant pour une planification adaptée à la réhabilitation et de l'extension des égouts
				0 : L'entité ne dispose pas d'un personnel suffisant et n'est pas en mesure d'entreprendre une planification adaptative du réseau d'égouts
			<b>S.3.5 Développement du personnel :</b> L'entité responsable de l'assainissement dispose-t-elle d'un programme actif de développement du personnel et	1 : L'entité dispose d'un programme de développement du personnel et de mesures d'incitation pour retenir les travailleurs sanitaires
				0,5 : l'entité dispose soit d'un programme de développement du personnel, soit d'incitations



		d'incitations pour retenir les travailleurs sanitaires ?	pour retenir les travailleurs, mais pas des deux
			0 : Il n'y a pas de programme de développement du personnel ni d'incitations pour retenir les travailleurs
		<b>S.3.6 Santé et sécurité :</b> La santé et la sécurité des travailleurs sanitaires sont-elles suffisamment protégées et contrôlées ?	1 La santé et la sécurité des travailleurs sanitaires sont correctement protégées et contrôlées
			0,5 : La santé et la sécurité des travailleurs sanitaires sont partiellement protégées et contrôlées
			0 : La santé et la sécurité des travailleurs sanitaires ne sont pas protégées ou contrôlées
		<b>S.3.7 Renforcement des capacités :</b> Existe-t-il des programmes et des mesures en cours pour renforcer les capacités du prestataire de services d'assainissement ?	1 : Le renforcement des capacités est mis en œuvre selon un plan convenu
			0,5 : Un renforcement limité des capacités est mis en œuvre sur une base ad hoc
			0 : Aucun ou très peu de renforcement des capacités n'est effectué
	<b>Inclusion</b>	<b>3.8 La croissance :</b> Les services d'assainissement suivent-ils le rythme de la croissance démographique ?	1 : Les services d'assainissement se développent beaucoup plus rapidement que la population, et le nombre de personnes dont les conditions d'hygiène ne sont pas sûres diminue
			0,5 : Les services d'assainissement suivent plus ou moins le rythme de la croissance démographique
			0 : La population croît nettement plus vite que les services d'assainissement et le nombre de personnes dont les installations sanitaires ne sont pas sûres augmente
		<b>3.9 Planification à partir de preuves :</b> Les données relatives à l'assainissement sont-elles régulièrement	1 : Les données sur l'assainissement sont régulièrement collectées dans toute la ville et utilisées pour la planification des services

		collectées, y compris auprès des personnes pauvres et vulnérables, selon la définition convenue, et utilisées pour la planification des services ?	0,5 : Les données sur l'assainissement sont collectées de manière ponctuelle avec une couverture spatiale incomplète 0 : Les données de surveillance de l'assainissement sont rarement collectées
		<b>3.10 Résultats</b> : Les systèmes d'assainissement de la ville fournissent-ils ACTUELLEMENT des services d'assainissement sûrs pour tous les usagers, y compris les personnes pauvres et vulnérables, conformément à la définition convenue ?	1 : Des services d'assainissement sûrs sont abordables et disponibles pour tous les utilisateurs, y compris les personnes pauvres et vulnérables. 0,5 : Des services d'assainissement sûrs sont disponibles pour environ la moitié des personnes pauvres et vulnérables 0 : De nombreuses personnes pauvres et vulnérables n'ont pas accès à des services d'assainissement sûrs, ou alors on ne le sait pas.

### Questions d'assainissement autonome

Pilier	Questions d'assainissement autonome		Evidences / notation (pour chaque étape de la chaîne)
<b>Facilitation :</b> <b>Politiques actuelles, questions de planification et dispositions budgétaires</b>	<b>Politique et législation</b>	<b>N.1.1 Politique :</b> L'utilisation de services d'assainissement autonome est-elle rendue possible par une politique nationale ou locale appropriée, largement connue, reconnue et disponible ?	1 : La politique est appropriée, largement connue, reconnue et disponible 0,5 : La politique est appropriée, mais pas largement connue, reconnue ou disponible ; ou n'existe qu'en tant que ligne directrice ou stratégie sans force juridique 0 : La politique n'est pas disponible, ou est inappropriée au contexte
		<b>N.1.2 Rôles institutionnels :</b> La responsabilité de la fourniture de services d'assainissement	1 : Responsabilité clairement attribuée à l'institution ou aux institutions avec des rôles, des responsabilités et des mandats bien définis

		autonome est-elle clairement attribuée à une ou plusieurs institutions ayant des rôles, des responsabilités et des mandats bien définis ?	0,5 : Responsabilité peu claire ou ambiguë, ou rôles, responsabilités et mandats mal définis 0 : Il n'existe aucune institution ayant des rôles, des responsabilités et des mandats bien définis pour l'assainissement autonome
		<b>N.1.3 Législation / Réglementation :</b> Existe-t-il une législation nationale et/ou locale et des mécanismes de réglementation pour l'assainissement autonome, étayés par les codes, spécifications, calendriers, etc. complémentaires nécessaires ?	1 : La législation et les mécanismes réglementaires sont complets, en place et largement diffusés
	0,5 : La législation et les mécanismes de régulation sont complets et en place, mais ne sont pas largement diffusés		
	0 : La législation et les mécanismes de régulation sont inadéquats ou inexistant		
<b>Planification et budgétisation</b>	<b>N.1.4 Objectifs :</b> Les niveaux de service et les objectifs pour l'assainissement autonome sont-ils spécifiés dans les plans approuvés actuels ?	1 : Les niveaux de service et les objectifs sont clairement spécifiés et officiellement adoptés	
		0,5 : les niveaux de service sont spécifiés, mais les objectifs ne sont pas énoncés ou ne sont pas officiellement adoptés	
		0 : Aucune référence aux niveaux de service ou aux objectifs	
	<b>N.1.5 Lignes budgétaires :</b> Existe-t-il des lignes budgétaires annuelles et à moyen terme pour l'assainissement autonome, comprenant à la fois le matériel et les logiciels ?	1 : Des lignes budgétaires annuelles et à moyen terme pour l'assainissement autonome existent et comprennent le matériel et les logiciels	
		0,5 : Les lignes budgétaires annuelles et à moyen terme sont peu claires, mal définies ou ne comportent pas de composants logiciels adéquats	
		0 : Il n'existe pas de lignes budgétaires pour l'assainissement autonome	
<b>Inclusion (Reporté de</b>	<b>1.6 Planification et budgétisation :</b> La politique, la	1 : L'inclusion est explicitement prise en compte dans la politique, et requise dans le	

	gauche à droite)	planification et la budgétisation concernent-elles les services d'assainissement inclusifs, selon la définition convenue avec les parties prenantes ?	<p>processus de planification et de budgétisation</p> <p>0,5 : L'inclusion est mentionnée dans la politique, mais n'est pas explicitement ou faiblement requise dans le processus de planification et de budgétisation</p> <p>0 : Il n'y a pas de critères d'inclusion dans le processus d'élaboration des politiques, de planification et de budgétisation</p>
<b>Fourniture de services : Capacité et mécanismes de financement pour développer des services améliorés</b>	<b>Financement</b>	<b>N.2.1 Plan d'investissement :</b> Existe-t-il un plan d'investissement pour le matériel et les logiciels d'assainissement autonome, qui comprend toutes les composantes nécessaires pour atteindre les objectifs de niveau de service (N.1.4) à moyen terme ?	1 : Il existe un plan d'investissement, qui comprend tous les éléments nécessaires pour atteindre les objectifs à moyen terme
			0,5 Il existe un plan d'investissement, qui comprend une partie (~50%) des éléments nécessaires pour atteindre les objectifs à moyen terme
			0 : Il n'y a pas de plan d'investissement, ou un plan qui est totalement inadéquat pour atteindre les objectifs à moyen terme
		<b>N.2.2 Financement adéquat :</b> Les allocations annuelles de financement pour l'assainissement autonome sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs de niveau de service (N.1.4) et sont-elles utilisées comme prévu ?	1 : Les fonds alloués sont suffisants et utilisés comme prévu
			0,5 : Les fonds alloués ne sont que partiellement suffisants ou partiellement utilisés comme prévu
			0 : Les allocations de fonds sont totalement inadéquates ou ne sont pas utilisées comme prévu
		<b>N.2.3 Coordination :</b> Existe-t-il des mécanismes efficaces pour la coordination des investissements dans l'assainissement autonome entre les donateurs, entre les donateurs et le gouvernement et au sein du gouvernement ?	1 : Des mécanismes existent et sont efficaces pour coordonner les investissements
			0,5 Il existe quelques mécanismes partiellement fonctionnels
			0 : Les mécanismes n'existent pas, ou n'existent que sur le papier et sont inefficaces

	<b>Capacité et portée</b>	<b>N.2.4 Capacité institutionnelle :</b> La responsabilité de la fourniture de services d'assainissement autonome est-elle confiée à des institutions pleinement établies et structurées de manière appropriée ?	1 : Les institutions mandatées sont pleinement établies et structurées de manière appropriée
			0,5 : Les institutions mandatées ne sont pas pleinement établies ou structurées de manière appropriée
			0 : Il n'existe pas d'institutions mandatées, ou alors elles sont très faibles.
		<b>N.2.5 Effectifs :</b> Les institutions mandatées disposent-elles d'un personnel qualifié en nombre suffisant pour mener à bien leur mandat ?	1 : Les institutions disposent d'un personnel qualifié de niveau suffisant pour mener à bien leur mandat
			0,5 : Les institutions disposent d'un certain personnel qualifié, mais pas à un niveau suffisant pour mener à bien leur mandat
			0 : Il n'y a pas d'institutions mandatées, ou leurs effectifs sont totalement insuffisants
		<b>N.2.6 Sensibilisation :</b> Existe-t-il des programmes de promotion active de l'assainissement autonome, du changement de comportement et de l'engagement communautaire ?	1 : Il existe des programmes systématiques de promotion d'un assainissement autonome sûr, de changement de comportement et d'engagement communautaire
			0,5 : Certaines activités de sensibilisation sont menées sur une base ad hoc
			0 : Aucune activité de sensibilisation n'est mise en œuvre
	<b>Inclusion (Reporté de gauche à droite)</b>	<b>2.7 La technologie :</b> Existe-t-il des technologies abordables, appropriées, sûres et adaptables pour répondre aux besoins des personnes pauvres et vulnérables, selon la définition convenue ?	1 : Il existe des options appropriées pour répondre aux besoins des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables
			0,5 : Il existe des options qui répondent aux besoins de certaines personnes pauvres et vulnérables, mais elles ne sont pas suffisantes ou complètes
			0 : Les options disponibles pour répondre aux besoins d'assainissement des personnes pauvres et vulnérables sont nettement insuffisantes
	<b>2.8 Financement :</b> Existe-t-il des mécanismes de	1 : Il existe des fonds, des plans et des mécanismes pour répondre aux besoins de la	

		financement spécifiques pour soutenir des services d'assainissement appropriés, sûrs et adaptables à tous les utilisateurs, y compris les personnes pauvres et vulnérables, selon la définition convenue.	<p>plupart des gens, y compris les pauvres et les personnes vulnérables</p> <p>0,5 : Il existe des fonds, des plans et des mécanismes pour répondre aux besoins de certaines personnes pauvres et vulnérables</p> <p>0 : Il y a peu ou presque pas de fonds, de plans et de mécanismes pour soutenir les personnes pauvres et vulnérables</p>
<b>Fonctionnement et durabilité</b>	<b>Réglementation et recouvrement des coûts</b>	<b>N.3.1 Recouvrement des coûts :</b> Les prestataires de services d'assainissement autonome peuvent-ils couvrir la totalité de leurs coûts de fonctionnement et réaliser des bénéfices raisonnables grâce aux redevances d'utilisation et/ou aux recettes ou transferts locaux ?	1 : Couverture complète des frais de fonctionnement et génération de bénéfices raisonnables
			0,5 : frais de fonctionnement partiellement couverts, avec des bénéfices minimes ou une qualité de service compromise
			0 : Les prestataires de services sont de qualité inférieure ou très peu nombreux, car les frais de fonctionnement ne peuvent être couverts
		<b>N.3.2 Surveillance :</b> Existe-t-il des institutions dotées d'un personnel suffisant pour contrôler les performances, les normes sanitaires et environnementales des installations sanitaires autonome ?	1 : Il existe des institutions dotées d'un personnel suffisant qui contrôlent les performances et les normes sanitaires et environnementales
			0,5 : Il existe des institutions qui contrôlent partiellement les normes de performance, de santé et d'environnement
			0 : Il n'y a pas d'institution qui contrôle les normes de performance, de santé et d'environnement
		<b>N.3.3 Mise en œuvre :</b> Les manquements aux normes de performance en matière d'assainissement autonome sont-ils systématiquement contrôlés et des sanctions sont-elles appliquées le cas échéant ?	1 : Des normes de performance existent, sont contrôlées et des sanctions sont appliquées
			0,5 : Des normes de performance existent et sont contrôlées, mais aucune sanction n'est appliquée
			0 : Les normes de performance (si elles existent) ne sont pas contrôlées

	<b>Institutions et prestataires de services</b>	<b>N.3.4 Effectifs</b> : Les institutions responsables de l'assainissement autonome disposent-elles d'un personnel qualifié suffisant pour entreprendre une planification et une mise en œuvre adaptées à l'expansion des services ?	1 : Les entités disposent d'un personnel qualifié suffisant pour la planification adaptative de l'expansion des services d'assainissement autonome
			0,5 : Les entités n'ont pas suffisamment de personnel pour planifier de manière adaptative l'expansion des services d'assainissement autonome
			0 : Les entités ont un personnel insuffisant et ne sont pas en mesure d'entreprendre une planification pouvant s'adapter pour les services d'assainissement autonome
		<b>N.3.5 Développement du personnel</b> : Les institutions responsables de l'assainissement autonome disposent-elles de programmes actifs de développement du personnel et d'incitations pour retenir les travailleurs ?	1 : Les entités disposent de programmes de développement du personnel et d'incitations pour retenir les travailleurs.
			0,5 : Les entités disposent soit de programmes de développement du personnel, soit d'incitations pour retenir les travailleurs, mais pas des deux.
			0 : Il n'existe pas de programmes de développement du personnel ni d'incitations pour retenir les travailleurs
		<b>N.3.6 Santé et sécurité</b> : La santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'assainissement autonome sont-elles suffisamment protégées et surveillées ?	1 La santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'assainissement autonome sont protégées et surveillées de manière adéquate.
			0,5 : La santé et la sécurité des travailleurs des services d'assainissement autonome sont partiellement protégées et surveillées.
			0 : La santé et la sécurité des travailleurs des services d'assainissement autonome ne sont pas protégées ni contrôlées.
		<b>N.3.7 Renforcement des capacités du secteur privé</b> : Existe-t-il des programmes et des mesures en cours	1 : Les prestataires de services privés sont organisés et le renforcement des capacités est mis en œuvre selon un plan convenu

		pour renforcer la capacité des prestataires de services du secteur privé à fournir des services d'assainissement autonome?	0,5 : les prestataires de services privés ne sont pas bien organisés, et un renforcement limité des capacités est mis en œuvre de manière ponctuelle
			0 : Les prestataires de services privés sont mal ou pas du tout organisés, et aucun renforcement des capacités n'est effectué
<b>Inclusion (Reporté de gauche à droite)</b>	<b>3.8 La croissance</b> : Les services d'assainissement suivent-ils le rythme de la croissance démographique ?		1 : Les services d'assainissement se développent beaucoup plus rapidement que la population, et le nombre de personnes dont les conditions d'hygiène ne sont pas sûres diminue
			0,5 : Les services d'assainissement suivent plus ou moins le rythme de la croissance démographique
			0 : La population croît nettement plus vite que les services d'assainissement et le nombre de personnes dont les installations sanitaires ne sont pas sûres augmente
	<b>3.9 Planification à partir d'évidences</b> : Les données relatives à l'assainissement sont-elles systématiquement collectées, y compris auprès des personnes pauvres et vulnérables, conformément à la définition, et utilisées pour la planification des services ?		1 : Les données sur l'assainissement sont régulièrement collectées dans toute la ville et utilisées pour la planification des services
			0,5 : Les données sur l'assainissement sont collectées sur une base ad hoc avec une couverture spatiale incomplète ou ne sont pas utilisées pour la planification
			0 : Les données de surveillance de l'assainissement sont rarement collectées
	<b>3.10 Résultats</b> : Les systèmes d'assainissement de la ville fournissent-ils ACTUELLEMENT des services d'assainissement sûrs pour tous les usagers, y compris les personnes		1 : Des services d'assainissement sûrs sont abordables et disponibles pour tous les utilisateurs, y compris les personnes pauvres et vulnérables.
			0,5 : Des services d'assainissement sûrs sont disponibles pour environ la



		pauvres et vulnérables, conformément à la définition convenue ?	moitié des personnes pauvres et vulnérables
			0 : De nombreuses personnes pauvres et vulnérables n'ont pas accès à des services d'assainissement sûrs, ou alors on ne le sait pas.

## Annexe : Matrice de flux des matières fécales

	To centralised combined sewer	To centralised foul/separate sewer	To decentralised combined sewer	To decentralised foul/separate sewer	To soak pit	To open drain or storm sewer	To water body	To open ground	To 'don't know where'	No outlet or overflow
No onsite container	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	High Risk % ----- Low Risk %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Not Applicable
Septic tank	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	High Risk % ----- Low Risk %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	
Fully lined tank (sealed)	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	High Risk % ----- Low Risk %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	
Lined tank with impermeable walls and open bottom	High Risk % ----- Low Risk %	High Risk % ----- Low Risk %	High Risk % ----- Low Risk %	High Risk % ----- Low Risk %	High Risk % ----- Low Risk %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	High Risk % ----- Low Risk %
Lined pit with semi-permeable walls and open bottom	Not Applicable									High Risk % ----- Low Risk %

Unlined pit										High Risk %
										Low Risk %
Pit (all types), never emptied but abandoned when full and covered with soil										High Risk %
										Low Risk %
Pit (all types), never emptied but abandoned when full and NOT adequately covered with soil										Type Here %
Toilet failed, damaged, collapsed or flooded	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %
Containment (septic tank or tank or pit latrine) failed, damaged, collapsed or flooded	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %	Type Here %
Open defecation	Not Applicable						Type Here %	Type Here %	Type Here %	Not Applicable

